

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 16472  
Numéro SIREN : 885 085 381  
Nom ou dénomination : 94 LAZARE

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2023 sous le numéro de dépôt 55145

**94 LAZARE**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 8 Rue Truffaut, 75017 PARIS**  
**885 085 381 R.C.S. Paris**  
**« La Société »**

---

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DECIDANT LA DISSOLUTION SANS LIQUIDATION**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 19 avril,  
A 14h,

La société **INVESTH**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 8 Rue Truffaut, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 849 332 507 RCS PARIS,

Représentée par Monsieur Cédric Vallin, en sa qualité de Président de la société,

Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1 euro composant le capital social de la société 94 Lazare,

Ci-après dénommée « L'Associé Unique »,

A pris les décisions suivantes relatives :

- À la dissolution sans liquidation de la société 94 Lazare ;
- Aux pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION :**

L'Associé Unique décide la dissolution par anticipation sans liquidation de la société 94 Lazare en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil, entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, la société InvestH.

L'Associé Unique prend acte que, conformément aux dispositions légales, la réalisation définitive de la transmission universelle de patrimoine objet de la présente décision, la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société 94 Lazare, interviendront à l'issue d'un délai de trente jours à compter de la publication légale de la présente décision ou, en cas d'opposition d'un ou plusieurs créanciers de la société 94 Lazare dans le délai susvisé, à la date soit de la décision de justice rejetant la ou les oppositions, soit du remboursement de la ou des créance(s) en cause, soit de la constitution de garanties suffisantes.

Les apports réalisés dans le cadre de la présente dissolution sans liquidation seront transcrits aux valeurs nettes comptables à la date de réalisation de l'opération.

**L'Associé Unique déclare par la présente conférer un effet rétroactif fiscal à la présente dissolution sans liquidation. Sur le plan fiscal, la dissolution prendra donc effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

L'associée unique déclare que la présente opération est placée sous le régime fiscal de droit commun prévu à l'article 221, alinéa 2 du Code général des impôts.

Dans le délai de trente (30) jours à compter de la réalisation définitive de la dissolution sans liquidation, l'Associé Unique adressera au nom et pour le compte de la société 94 Lazare au service dont celle-ci dépend :

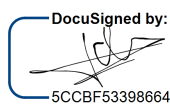
- une déclaration de cessation d'activité ;
- la déclaration des opérations réalisées au cours de la dernière période d'activité, liquidant la TVA dont la société 94 Lazare sera éventuellement débitrice.

L'Associé Unique sera subrogé dans tous les droits et obligations de la société 94 Lazare au regard de toutes les autres taxes.

## **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi du fait des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

DocuSigned by:  
  
5CCBF5339866466...

La société InvestH  
Représentée par Cédric Vallin, son président